

encore beaucoup de chemin à faire et de choses à corriger pour que cette théorie soit mise en pratique.

Même chez nous au Canada, nous possédons notre propre Déclaration des droits de l'homme. Malheureusement, en pratique cela n'est pas toujours vrai. Dans le domaine du droit politique ou de la liberté politique, je dirais que nous possédons pour ainsi dire ces libertés et ces droits dans leur totalité. Mais du côté de la liberté économique, malheureusement nous avons beaucoup de chemin à faire. Hier soir encore l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{lle} Bégin) faisait remarquer dans une émission télévisée que près de 25 p. 100 de la population canadienne vit en dessous du seuil de la pauvreté au Canada. C'est dire, monsieur l'Orateur, que pour toutes ces personnes le droit économique et la liberté économique, c'est loin d'être une réalité. Ils n'ont pas le droit au choix que d'autres possèdent.

De ce côté-là, monsieur l'Orateur, nous avons beau nous vanter d'avoir une déclaration universelle des Droits, nous avons beau dire que nous vivons dans un régime pleinement démocratique, je pense que pour cette partie de la population cette démocratie n'existe pas, du moins pleinement. Je pense qu'en méditant sur les objectifs de cette déclaration universelle des Droits, que ce soit au niveau mondial ou au niveau de notre pays, nous devons en profiter pour voir ce qu'il y a à faire chez nous, au Canada, et prendre toutes les mesures nécessaires pour que chaque Canadien et chaque Canadienne se sentent parfaitement libres politiquement et économiquement chez eux.

* * *

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je me rends compte que nous devons aborder certaines questions de privilège, mais les travaux de la Chambre seraient considérablement facilités si je pouvais m'enquérir du programme, étant donné que j'en ai été empêché hier par la confusion qui a régné. Peut-être pourrais-je poser une question au vice-premier ministre. Sauf erreur, le gouvernement ne s'oppose pas à ce que la motion inscrite au nom de mon ami le député de Saskatoon-Biggar et dont on aurait normalement dû discuter hier, soit mise en délibération aujourd'hui, dernier jour réservé à l'opposition conformément au Règlement. J'aimerais que vous me le confirmiez.

Nous étudierons plus tard dans la journée le bill des subsides. Je tiens à faire remarquer au leader du gouvernement à la Chambre que nous n'avons pas l'intention de réclamer un vote sur ce bill. Pourrait-il me confirmer que la situation est bien telle que je l'ai décrite et nous dire sur quoi porteront les travaux de la Chambre la semaine prochaine?

M. MacEachen: Je répondrai au député de Grenville-Carleton que, pour notre part, nous sommes tout à fait d'accord pour passer à l'étude de la motion qui, n'eussent été les circonstances, aurait dû être abordée hier. Quant à ce que nous ferons plus tard aujourd'hui, je confirme l'entente dont a parlé le député de Grenville-Carleton, selon laquelle le budget supplémentaire et le bill qui en découle ne seront pas mis aux voix.

Une voix: Par votes inscrits.

Travaux de la Chambre

M. MacEachen: Si je ne me trompe, il n'y aura aucune difficulté à faire adopter ces crédits à la suite d'un vote par oui ou non, mais si on a l'intention de procéder à un vote, j'aimerais le savoir de manière à pouvoir en avertir mes collègues.

Pour ce qui est des travaux de lundi, pour diverses raisons il est impossible de mettre en discussion la motion relative au département du Développement économique ou les autres bills auxquels je songeais, le bill C-12, par exemple, dont nous avons discuté le député de Hamilton-Ouest et moi-même. A l'issue de nos entretiens, nous avons décidé de ne pas mettre le bill C-12 en délibération pour le moment. Je voudrais donc préciser que lundi, nous étudierons le bill S-4 concernant les sociétés canadiennes sans but lucratif, le bill S-5 modifiant la loi sur les corporations commerciales canadiennes, le bill C-13 modifiant la loi sur l'inspection de l'électricité et la loi sur l'inspection du gaz et enfin, le bill sur un accord commercial entre le Canada et la France au sujet duquel nous avons déjà eu des discussions. Il s'agit du bill sur le champagne. Il est mieux connu par ce titre que par l'appellation moins intéressante de loi sur un accord commercial entre la France et le Canada.

• (1232)

Je demande aux députés de ne pas oublier le bill sur le référendum et le bill sur les conflits d'intérêts. Je n'ai pas l'intention de mettre le bill sur le référendum en discussion lundi, mais si nous avançons rapidement dans nos travaux sur les autres bills, il se pourrait que je le présente mardi.

J'ai reçu des renseignements depuis que le chef de l'opposition (M. Clark) m'a posé une question au sujet de la Commission McDonald, et j'aimerais confirmer que l'on n'envisage pas de modifier son mandat. J'ai pensé qu'il était peut-être important de faire inscrire cela au compte rendu avant qu'on me le demande à l'extérieur de la Chambre. On pourrait m'accuser d'outrage à la Chambre si je donnais ma réponse en dehors de la Chambre.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec intérêt la supplique du vice-premier ministre (M. MacEachen) qui veut se rassurer relativement à tous les votes qui pourraient avoir lieu cet après-midi. Je lui signale que le *Feuilleton* ne contient aucun avis d'opposition à certains postes des prévisions budgétaires; il ne peut donc y avoir de votes sur des postes particuliers, et je lui donne ma parole que nous n'exigerons pas de votes au cours de la première, de la deuxième ou de la troisième lecture du bill sur les subsides. Ainsi, vu qu'un grand nombre de députés désirent peut-être participer au débat sur la motion présentée aujourd'hui et, comme il est clair qu'il n'y aura pas d'appel aux voix à 4 h 45, je propose que le débat se poursuive jusqu'à 5 heures et nous pourrions alors adopter le bill.

J'ai remarqué que le ministre a souligné en faisant son énumération que le bill C-12 ne serait pas mis en délibération la semaine prochaine. Ce bill suscite assez d'intérêt, et d'après mon interprétation de l'annonce du ministre, le bill C-12 ne sera pas adopté en décembre. Autrement dit, les arrangements relatifs à la loi sur la pension de la Fonction publique présentement en vigueur, le resteront en 1979.

M. MacEachen: Je pense pouvoir bien préciser que l'on n'a pas l'intention de présenter le bill C-12 cette année. Et cela